



Au collège des bourgmestre et échevins
de la commune de Pétange
B.P. 1
L-4701 Pétange

Objet: Demande d'aides financières communales

Demande en obtention d'une prime <u>communale directe</u> dans l'intérêt :		
☐	de l'achat d'un bac de compost	50% du prix d'acquisition avec un maximum de 75,00€
☐	d'un vélo conventionnel ou cycle à pédalage assisté	10% du prix d'acquisition avec un maximum de 200,00€

Matricule :	
Nom et prénom :	
Numéro et rue :	
Code postale et localité :	
No téléphone :	
Compte bancaire :	IBAN LU
Titulaire du compte	
Date d'achat	
Montant de la facture	

Bénéficiaire de la subvention (à remplir seulement pour le <u>vélo</u> si bénéficiaire est différent de l'acheteur)	
Nom et prénom	
Matricule	



Le demandeur déclare respecter les dispositions légales en la matière.
Il s'engage en outre à rembourser intégralement la prime au cas où celle-ci aurait été déboursée par erreur ou suite à des déclarations inexactes ou incomplètes.

Pétange, le _____

Signature : _____

Pièces à annexer:

- une copie de la facture avec les mentions suivantes : nom et adresse de l'acheteur, date de l'achat
- preuve de paiement
- R.I.B. (Relevé d'identité bancaire)

Vous pouvez déposer votre demande par les moyens suivants :

- **Par courrier** : adresse indiquée en bas de cette page ;
- **Par e-mail** : à l'adresse commune@petange.lu (uniquement les fichiers au format PDF sont acceptés) ;
- **En personne** :
 - à l'hôtel de ville : Place J.F. Kennedy, L-4760 Pétange ;
 - ou au service Environnement : Haus bei der Kor, 2e étage, bureau n° 2.10, 1C, rue de la Chiers, L-4720 Pétange ;
- **Dans la boîte aux lettres** située près de l'hôtel de ville.

La demande pour l'obtention de la subvention pour un vélo est à introduire au plus tard 6 mois après l'acquittement de la facture.

La demande pour l'obtention de la subvention pour un bac de composte est à introduire au plus tard 12 mois après l'acquittement de la facture.

Contact : Service Environnement – Tél. : 50 12 51 – 3082

Réservé à l'administration :	
Vérifié et trouvé conforme aux dispositions de la réglementation en vigueur.	
☐	Art. 3/130/648120/99001 (bac de compost)
☐	Art. 3/590/648120/99001 (vélo)
Pétange, le	Signature :
Subvention communal :	
N° Client	